

73. Peu après, ceux qui étaient là s'approchèrent, et dirent à Pierre : Certainement tu es aussi de ces gens-là ; car ton langage te fait reconnaître.

74. Alors il se mit à faire des imprécations, et à jurer qu'il ne connaissait pas cet homme. Et aussitôt le coq chanta.

75. Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus avait dite : Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois. Et étant sorti dehors, il pleura amèrement.

73. Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Vere et tu ex illis es ; nam et loquela tua manifestum te facit.

74. Tunc cœpit detestari et jurare quia non novisset hominem. Et continuo gallas cantavit.

75. Et recordatus est Petrus verbi Jesu quod dixerat : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras, flevit amare.

CHAPITRE XXVII

1. Le matin étant venu, tous les princes des prêtres et les anciens du peuple tinrent conseil contre Jésus, pour le faire mourir.

2. Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent et le livrèrent à Ponce Pilate, le gouverneur.

1. Mane autem facto, consilium iniierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent.

2. Et vincium adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi.

désigner Jésus par le mot *hominem*. — *Qui stabant...* (vers. 75). Voyant l'embarras de Pierre, ils se firent une joie maligne de l'accroître. — *Loquela tua...* Ils venaient de l'entendre parler, et ils avaient aisément reconnu son accent galiléen très marqué. Les Galiléens, en effet, prononçaient mal les gutturales, qu'ils supprimaient en grande partie, et ils assimilaient plusieurs consonnes. Voyez notre grand commentaire, *h. l.* — *Tunc cœpit...* (vers. 74). Il y eut encore gradation dans le reniement ; Pierre, de plus en plus troublé, a perdu tout contrôle sur lui-même. — *Detestari, καταραμαρτίζεν* (ou *καταναθεματίζεν*) : lancer des malédictions contre soi, pour le cas où l'on ne dirait pas la vérité. — *Continuo gallas...* : juste au moment où Pierre parlait avec le plus de passion.

75. Douleur de saint Pierre. — *Recordatus est...* Le chant du coq opéra en lui « une soudaine révolution de sentiments », et lui rappela aussitôt la prédiction faite à son sujet. — *Egressus...* : pour donner un libre cours à son repentir. — *Flevit*. Le grec *ἐκλαύσεν* a la signification de pleurer à haute voix, en sanglotant.

§ III. — Jésus au tribunal de Pilate. XXVII, 1-30.

C'est le procès civil de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la suite de procès religieux.

1^o Jésus est livré au gouverneur romain par les hiérarques. XXVII, 1-2.

Comp. Marc. xv, 1 ; Luc. xxiii, 1 ; Joan. xviii, 28.

CHAP. XXVII. — 1. Seconde séance du sanhédrin. Notre auteur et saint Marc ne font que

la mentionner. Saint Luc, qui n'a point parlé de la séance de nuit, donne quelques détails sur cette assemblée du matin, qui ne fut d'ailleurs qu'une reproduction abrégée de la précédente. Cf. Luc. xxii, 66-71. — *Mane... facto*. Il était interdit, chez les Juifs, de prononcer une sentence de mort pendant la nuit ; les membres du sanhédrin se réunirent donc de grand matin, pour donner une apparence de légalité à celle qu'ils avaient portée contre Jésus.

2. Jésus est remis aux mains de Pilate. — *Vinctum* : comme un criminel condamné à mort. Notre-Seigneur avait déjà été lié à Gethsémani, au moment de son arrestation. Cf. Joan. xvii, 12. — *Tradiderunt*. Les Juifs avaient perdu depuis quelque temps ce qu'on nomme le « jus gladii », ou le droit d'exécuter les sentences capitales portées par leur tribunal suprême ; c'est donc pour obtenir la ratification de leur arrêt de mort contre Jésus que les hiérarques allèrent avec leur condamné chez le représentant de l'autorité romaine. Cf. Joan. xvii, 31. — *Præsid*, ἡγεμόνι. Le titre exact était « procurator » (ἐπίτροπος). Cf. Tacite, *Ann.*, xv, 44, etc. Le gouverneur de la Judée résidait habituellement à Césarée de Palestine, sur le rivage de la Méditerranée (*Atl. géogr.*, pl. viii) ; mais il venait passer à Jérusalem le temps de la Pâque, avec un fort détachement de soldats, pour parer à toute éventualité, car les Juifs réunis en très grand nombre et de tous pays dans la ville se montraient alors fort turbulents, et une insurrection était toujours à craindre. — *Pontio Pilato*. C'est cet homme, rendu si célèbre par l'histoire évangélique, qui gouvernait la Judée

3. Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset, poenitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus,

4. dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos ? tu videris.

5. Et projectis argenteis in templo, recessit, et abiens laqueo se suspendit.

6. Principes autem sacerdotum, accipitis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est.

7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.

8. Propter hoc vocatus est ager ille Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.

9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem : Ils accepterunt triginta argenteos, pretium

3. Alors Judas, qui l'avait trahi, voyant qu'il était condamné, poussé par le repentir, rapporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux anciens,

4. en disant : J'ai péché, en livrant le sang innocent. Mais ils dirent : Que nous importe ? c'est ton affaire.

5. Ayant jeté les pièces d'argent dans le temple, il se retira, et alla se pendre.

6. Mais les princes des prêtres, ayant pris les pièces d'argent, dirent : Il ne nous est pas permis de les mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang.

7. Et ayant tenu conseil, ils en achetèrent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers.

8. C'est pourquoi ce champ a été appelé jusqu'à ce jour Haceldama, c'est-à-dire champ du sang.

9. Alors s'accomplit ce qui avait été prédit par le prophète Jérémie : Ils ont reçu les trente pièces d'argent, prix de

depuis l'an 26 de notre ère, et il demeura en charge jusqu'à l'année 36. Le portrait que les écrivains juifs Philon et Josèphe traient de lui montre qu'il ne craignait ni Dieu ni les hommes, comme le juge de la parabole (cf. Luc. xviii, 2), et qu'il détestait les Juifs de toute son âme. Et pourtant, dès l'abord il fut frappé de l'innocence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et fit plusieurs efforts pour le délivrer ; mais les hiérarques, plus énergiques, lui tinrent tête et finirent par obtenir de lui tout ce qu'ils désiraient, en le menaçant de la colère de l'empereur.

2° Désespoir de Judas. XXVII, 3-10.

Aucun autre évangéliste ne raconte ce tragique incident.

3-5. Le traître rend aux prêtres le prix de sa trahison et se pend. — *Tunc videns...* En voyant que son Maître, condamné par le sanhédrin, allait être livré à Pilate, Judas comprit que le drame sanglant ne tarderait pas à s'achever, et une réaction terrible s'opéra dans son âme. Aveuglé par son avarice, il avait peut-être espéré que Jésus échapperait sans peine à ses ennemis, en recourant à sa puissance surnaturelle (saint Jérôme, etc.). Les cœurs comme le sien sont étrangement complexes et difficiles à étudier. — *Poenitentia ductus.* Il est remarquable que le narrateur n'emploie pas ici le verbe μετανοεῖν, qui sert d'ordinaire dans le grec à exprimer un repentir sincère, mais μεταμελεισθαί, qui ne marque en cet endroit qu'un changement superficiel. Ce que Judas éprouva fut donc simplement du remords. — *Retulit triginta...* Comme si, en rendant l'argent, il avait pu effacer sa trahison ! Mais on comprend que les trente sicles lui brûlassent, pour ainsi dire, les mains. — *Peccavi, tradens...* (vers. 4). Il proclame hautement son crime et l'innocence de Jésus. — *Sanguinem justum.* Dans le grec : le

sang innocent. Cf. Deut. xxv, 25, etc. — *Quid ad nos ?* Réponse infâme, digne de Cain. Cf. Gen. iv, 9. — *Et projectis...* (vers. 5). C'est dans le sanctuaire même (εἰς τὸν ναόν, par opposition au ἱερόν en général, à l'ensemble des bâtiments du temple), bien que l'entrée n'en fût permise qu'aux seuls prêtres, que Judas, agissant en désespéré, alla jeter le prix de son trafic honteux. Il avait réussi par là même à le rendre aux princes des prêtres. — *Laqueo se...* comme autrefois Achitophel, cet autre traître qui avait été le type de Judas. Cf. II Reg. xvii, 23. Voyez au livre des Actes, I, 18, quelques détails tragiques qui complètent celui-ci.

6-10. L'emploi des trente deniers. — *Non licet...* La loi mosaïque interdisait (cf. Deut. xxiii, 18) de recevoir dans le trésor sacré l'argent qui provenait de sources mauvaises ; les hiérarques se condamnaient donc eux-mêmes en traitant comme tel le *pretium sanguinis*. Le mot *corbonam* (plus exactement dans le grec : κορβαν) a été calqué sur l'hébreu *qorbân*, qui désignait soit les offrandes sacrées, soit le trésor du temple. Cf. Marc. vii, 11, etc. — *Agrum figuli* (vers. 7). Avec deux articles dans le grec : le champ du potier ; champ connu de tous à Jérusalem sous cette dénomination. D'après une tradition très ancienne, il était situé au sud du mont Sion, de l'autre côté de la vallée d'Hinnom (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv). — *Peregrinorum.* C.-à-d., les Juifs étrangers qui, venus à Jérusalem pour les fêtes religieuses ou pour leurs affaires, y mouraient durant leur séjour. — *Haceldama.* Nom araméen, formé du substantif *haqal*, champ, et *d'mâ*, sang. Nous trouverons au livre des Actes, I, 19, une explication analogue de ce nom. — *Tunc impletum est...* (vers. 9). Jusqu'au bout saint Matthieu demeure

celui qui a été évalué, qu'on a évalué de la part des enfants d'Israël,

10. et ils les ont données pour le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

11. Or Jésus comparut devant le gouverneur, et le gouverneur l'interrogea en ces termes : Es-tu le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Tu le dis.

12. Et comme il était accusé par les princes des prêtres et les anciens, il ne répondit rien.

13. Alors Pilate lui dit : N'entends-tu pas quels graves témoignages ils portent contre toi ?

14. Mais il ne lui répondit pas un seul mot, de sorte que le gouverneur en fut très étonné.

15. Or, le jour de la fête, le gouverneur avait coutume de délivrer un prisonnier, celui que le peuple demandait.

16. Il avait alors un prisonnier insigne, nommé Barabbas.

appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel;

10. et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

11. Jesus autem stetit ante præsidem; et interrogavit eum præses, dicens : Tu es rex Judæorum? Dicit illi Jesus : Tu dicis.

12. Et cum accusaretur a principibus sacerdotum et senioribus, nihil respondit.

13. Tunc dicit illi Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt testimonia ?

14. Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer.

15. Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vincunt, quem voluissent.

16. Habebat autem tunc vincunt insignem, qui dicebatur Barabbas.

fidèle à sa méthode et à son but, se complaisant à démontrer, par l'accomplissement des anciens oracles, que Jésus était le Messie. Voyez l'Introduction, p. 18. — *Per Jeremiam*. Plutôt par Zacharie, xi, 13 (voyez le commentaire) ; mais Jérémie a aussi plusieurs passages analogues (cf. Jer. xviii, 2-3 ; xxxii, 6-15), et l'évangéliste semble avoir combiné ensemble ces divers passages des deux prophètes, dont il ne cite aucun d'une manière littérale ; puis il a attribué au plus célèbre des deux auteurs l'alliage ainsi composé. Voyez Marc. i, 2-3 et les notes. « Pour saint Matthieu, deux points de cette prophétie avaient une importance spéciale : d'abord ce fait, que le peuple (théocratique), en payant ce salaire ridicule, s'était lui-même séparé de son Dieu ; ensuite cet autre fait, que l'infidélité en question avait été nettement prédite. A la façon des paraphrastes (juifs), notre évangéliste a donc cité le texte hébreu à la manière dont il s'harmonisait le mieux avec l'accomplissement historique. »

3^e Jésus devant Pilate. XXVII, 11-26.

11-14. Il est interrogé par le gouverneur et accusé par les membres du sanhédrin. Comp. Marc. xv, 2-5 ; Luc. xxiii, 2-5 ; Joan. xviii, 25-38. Saint Matthieu et saint Marc ne donnent qu'un pâle sommaire de cette scène ; saint Luc est un peu plus complet ; mais c'est le quatrième évangile qui nous donne le meilleur récit des faits. — *Tu es rex... ?* Cette question suppose que les hiérarques, mis en présence de Pilate, avaient aussitôt accusé Jésus de s'être insurgé contre l'autorité romaine, en prenant le titre de roi. Cf. Luc. xxiii, 2, 5. Pour impressionner le gouverneur, ils donnaient ainsi un aspect politique au rôle de Messie, que Jésus avait solennellement revendiqué naguère. Cf. xxvi, 64. — *Tu dicis*. Ici encore, cette réponse équivalait à

une affirmation claire et énergique. Voyez-en le développement dans saint Jean, xviii, 34 et ss. — *Nihil respondit* (vers. 12) : comme lorsqu'il avait été accusé devant le sanhédrin par les faux témoins, et pour un motif semblable. Cf. xxvi, 62-63. — *Non audis...* (vers. 13). Vif étonnement de Pilate, qui n'avait jamais rencontré d'accusé aussi digne, aussi noble, présentant de telles garanties d'innocence. C'est pourquoi, loin de s'offusquer du silence de Jésus, il ressent une impression plus favorable encore. Cf. Luc. xxiii, 4 ; Joan. xviii, 38.

15-23. Jésus et Barabbas. Comp. Marc. xv, 6-14 ; Luc. xxiii, 13-23 ; Joan. xviii, 39-40. Le vers. 15 sert d'introduction à cet épisode. — *Per diem autem...* L'expression grecque *κατὰ... ἑορτήν* est plus générale et signifie : pendant la fête ; c. à-d. pendant l'octave pascale. — *Consueverat...* On ne connaît pas d'une manière certaine l'origine de cet usage, qui avait force de loi d'après saint Luc, xxiii, 17. Il est possible que ce fût un privilège accordé par les Romains après la conquête ; mais il est plus probable que c'était une coutume entièrement juive, reconnue par les conquérants : la délivrance d'un prisonnier s'accordait très bien avec l'esprit de la Pâque, puisque le peuple théocratique avait été tout entier délivré du joug des Egyptiens lorsqu'il célébra cette fête pour la première fois. — *Habebat...* (vers. 16). Dans le grec : Il avait (Pilate et les Romains). — *Insignem* est pris en mauvaise part. Les deux autres synoptiques disent que le prisonnier était un séditieux, qui avait commis un meurtre dans un mouvement insurrectionnel. — *Barabbas*. De la racine *bar*, fils, et '*abbâ*', père : fils du père ; dans le sens de fils du maître, du rabbin. — *Quem voluissent...* (vers. 17). D'après saint Marc, c'est le peuple

17. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis? Barabbam, an Jesum qui dicitur Christus?

18. Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum.

19. Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus, dicens : Nihil tibi et justo illi ; multa enim passa sum hodie per visum propter eum.

20. Principes autem sacerdotum et seniores persuaserunt populis ut peterent Barabbam, Jesum vero perderent.

21. Respondens autem præses ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti? At illi dixerunt : Barabbam.

22. Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus?

23. Dicunt omnes : Crucifigatur. Ait illis præses : Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur.

24. Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus ; vos videritis.

17. Comme ils étaient donc rassemblés, Pilate leur dit : Qui voulez-vous que je vous délivre? Barabbas, ou Jésus, qui est appelé Christ?

18. Car il savait que c'était par envie qu'ils l'avaient livré.

19. Pendant qu'il était assis sur son tribunal, sa femme lui envoya dire : Qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste ; car j'ai beaucoup souffert aujourd'hui en songe, à cause de lui.

20. Mais les princes des prêtres et les anciens persuadèrent au peuple de demander Barrabas, et de faire périr Jésus.

21. Le gouverneur, prenant la parole, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils dirent : Barabbas.

22. Pilate leur dit : Que ferai-je donc de Jésus, qui est appelé Christ?

23. Ils répondirent tous : Qu'il soit crucifié ! Le gouverneur leur dit : Mais quel mal a-t-il fait? Et ils crièrent encore plus fort, en disant : Qu'il soit crucifié !

24. Pilate, voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte allait croissant, prit de l'eau, et se lava les mains devant le peuple, en disant : Je suis innocent du sang de ce juste ; c'est à vous de voir.

qui prit l'initiative de la demande ; Pilate posa ensuite sa question, dans l'espoir de diriger le choix de la foule en faveur de Jésus. — *Sciebat enim...* (vers. 18). Un juge expérimenté comme le gouverneur avait pu aisément comprendre que la passion était l'unique mobile de la conduite des hiérarques. — *Sedente autem...* (vers. 19). Tous les détails de ce verset sont propres à notre auteur. Au lieu de *pro tribunali*, il faudrait, d'après le grec : sur le tribunal. — *Misit...* *uxor...* Un édit qui interdisait aux hauts fonctionnaires romains d'emmener avec eux leurs femmes dans les provinces où ils exerçaient leurs fonctions avait été rapporté naguère (Tacite, *Ann.*, III, 33-34) ; il n'est donc pas étonnant que l'épouse de Pilate fût alors avec lui à Jérusalem. — *Nihil tibi et...* C.-à-d. : Garde-toi bien de le condamner. Le nom de « juste » qu'elle donne à Jésus est remarquable. Elle avait évidemment entendu parler de lui, de sa sainteté, de ses miracles. — *Passa... per visum*. Ce songe, d'un caractère douloureux, était surnaturel dans sa source, comme le pensent la plupart des interprètes. Toutefois, il serait singulier de l'attribuer au démon, avec quelques auteurs ; c'est Dieu même qui l'avait envoyé, pour faire proclamer de plus en plus l'innocence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Hodie* : le matin même, durant la dernière partie de la nuit. Il était alors tout au plus sept heures. Comp. le vers. 1. — *Principes autem...* (vers. 20). Il n'était

pas impossible que le peuple, livré à lui-même eût demandé la délivrance de Jésus ; de là la crainte et l'intervention active des membres du sanhédrin. — *Quem vultis...* (vers. 21). Après la pause occasionnée par le message de sa femme, Pilate réitère sa question. Cf. vers. 17. — *Quid igitur...* (vers. 22). Il dut éprouver un moment d'embarras, en entendant la réponse de la foule ; mais il se ressaisit aussitôt, et essaya d'obtenir des Juifs la demande de l'élargissement de Jésus, prêt à les exaucer encore sur ce point. Un cri horrible, cruel, retentit à l'instant : *Crucifigatur !* Les Juifs réclamèrent spécialement ce supplice parce que c'était alors, chez les Romains, le châtiment accoutumé des condamnés à mort, lorsqu'ils ne jouissaient pas du droit de cité. — *Quid enim... ?* Pilate, ne se tenant pas encore pour battu, fait une nouvelle tentative en vue de sauver l'accusé, dont il atteste la parfaite innocence ; mais en vain, car les instincts les plus barbares de la multitude étaient déchaînés.

24-26. Pilate dégage sa responsabilité par un acte symbolique, puis il fait flageller Notre-Seigneur et le condamne à être crucifié. Comp. Marc. xv, 15 ; Luc. xxiii, 24-25 ; Joan. xix, 1. — *Nihil proficeret*. Chacun de ses paroles en faveur de Jésus avait eu pour résultat de rendre plus violente la frénésie populaire. — *Lavit manus...* Conformément à une coutume juive qu'il pouvait fort bien connaître. Cf. Deut. xxi, 6-7. D'ailleurs, cet acte est un symbole

25. Et tout le peuple répondit : Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !

26. Alors il leur délivra Barabbas, et après avoir fait flageller Jésus, il le leur livra pour être crucifié.

27. Alors les soldats du gouverneur, emmenant Jésus dans le prétoire, rassemblèrent autour de lui toute la cohorte.

28. Et l'ayant dépouillé, ils le revêtirent d'une chlamyde écarlate ;

29. puis, tressant une couronne d'épines, ils la mirent sur sa tête, et un roseau dans sa main droite ; et fléchissant le genou devant lui, ils se moquaient de lui, en disant : Salut, roi des Juifs !

30. Et crachant sur lui, ils pre-

25. Et respondens universus populus, dixit : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.

26. Tunc dimisit illis Barabbam, Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.

27. Tunc milites præsidis, suscipientes Jesum in prætorium, congregaverunt ad eum universam cohortem.

28. Et exuentes eum, chlamydem coccineam circumdederunt ei ;

29. et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, rex Judæorum.

30. Et expuentes in eum, acceperunt

très naturel, dont la pensée vient d'elle-même à l'esprit. — *Innocens ego...* Pilate avait beau protester; l'histoire le regardera toujours à bon



Pilate se lave les mains. (Ancien bas-relief.)

droit comme un juge lâche et criminel, quoique sa culpabilité ait été beaucoup moindre que celle des Juifs. — *Vos videtis.* C'est votre affaire. Comp. le vers. 4^e. — *Sanguis ejus...* (vers. 25). Eux, du moins, ils acceptent toute leur part de responsabilité. Leur souhait affreux se réalisa d'une manière terrible quarante ans plus tard, pendant le siège et après la prise de Jérusalem par Titus. — *Flagellatum* (vers. 26). Les évangélistes ne désignent que d'un mot ce supplice barbare, qui servait d'ordinaire de prélude au crucifiement. Dans les provinces, on l'infligeait d'ordinaire avec des fouets (Matth. et Marc. : *πραγελλώσας*, le mot latin « flagello » grécisé; Joan. : *ἐμαστιγώσεν*); à Rome et en Italie, avec des verges. Il n'était pas rare que le condamné mourût sous les coups. Voyez *Tite-Live*, xxxiii, 36; *Quinte-Curce*, vii, II, 28; *Tacté*, *Ann.*, II, 32; *Cicéron*, *in Verr.*, passim, etc.; *l'Atl. archéol.*, pl. lxxii, fig. 5, 8, 9, 11.

4^e Jésus est cruellement outragé par les soldats de Pilate. XXVII, 27-30.

Comp. Marc. xv, 16-19; Joan. xix, 2-3.

27-30. Le couronnement d'épines et d'autres insultes. — *Suscipientes in...* La flagellation avait eu lieu devant le palais, dans la cour extérieure ou dans la rue. — *Prætorium.* Ce mot, qui désignait parfois la tente d'un général, la caserne de la garde prétorienne, etc., représente ici la résidence officielle du gouverneur. On croit assez généralement que Pilate était alors installé au nord-ouest du temple, dans la citadelle Antonia (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv). — *Cohortem.* La cohorte romaine, lorsqu'elle était complète, se composait d'environ six cents hommes. Les soldats de Pilate, tous païens, furent heureux de trouver un passe-temps qui leur permettait de manifester leur mépris pour les Juifs, dans la personne de celui qui avait avoué être leur roi. C'est, en effet, comme roi qu'ils vont traiter Jésus, mais par une ignoble et inhumaine parodie. — *Exuentes...* (vers. 28) : lui enlevant son manteau; peut-être même sa tunique, dont il avait déjà été dépouillé pour la flagellation. — *Chlamydem.* C'était le nom (*χλαμύς*) du petit manteau écarlate (*coccineam*) que portaient les soldats de Rome (*Atl. archéol.*, pl. II, fig. 7). On l'appelait « *sagum* » ou « *paludamentum* » en latin. Il figurait ici la pourpre royale. — *Plectentes coronam* (vers. 29). Douleurux diadème, dont il fut aisé de trouver les matériaux; car les arbustes épineux, tels que le lyclet, le nerprun, le jujubier, ne manquent pas à Jérusalem. — *Arundinem...* Ce fut le sceptre. — Vint ensuite la cérémonie de l'intronisation, d'abord simplement dérisoire (*genu flexo...*, vers. 29^b; *expuentes...*, vers. 30), puis bientôt cruelle (*percutiebant...*).

§ IV. — Jésus est conduit au Calvaire, où il meurt sur la croix; sa sépulture. XXVII, 31-66.

1^o Les préliminaires du crucifiement, XXVII, 31-34.

arundinem, et percutiebant caput ejus.

31. Et postquam illuserunt ei, exuerunt eam chlamyde, et induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum ut crucifigerent.

32. Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem; hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus.

33. Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est, Calvariæ locus.

34. Et dederunt ei vinum bibere cum felle mistum; et cum gustasset, noluit bibere.

35. Postquam autem crucifixerunt eum, dividerunt vestimenta ejus, sortem mit-

naient le roseau, et lui frappaient la tête.

31. Lorsqu'ils se furent moqués de lui, ils lui ôtèrent la chlamyde, lui remirent ses vêtements, et l'emménèrent pour le crucifier.

32. Comme ils sortaient, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jésus.

33. Et ils vinrent au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire, lieu du Calvaire.

34. Et ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel; mais, quand il l'eut goûté, il ne voulut pas boire.

35. Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagèrent *entre eux* ses vêtements, les

Comp. Marc. xv, 20-23; Luc. xxii, 26-32; Joan. xix, 16^b-17.

31-33. La voie douloureuse. — *Et exuerunt...* Rien n'est dit de la couronne d'épines, qui, d'après Origène, Tertullien et d'autres anciens écrivains, serait demeurée jusqu'au bout sur la tête sacrée de Jésus. — *Duxerunt eum...* « Le prétoire, qui était au nord du temple... marque le commencement de la voie douloureuse; l'église du Saint-Sépulchre, dont l'enceinte renferme le Calvaire, en indique le terme : c'est donc entre ces deux points extrêmes que s'étendait la route par où Jésus marcha au supplice. » (Fouard, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. II, p. 396 de la 2^e édit.). Et c'est précisément cette région de la ville que traverse la « via dolorosa » actuelle, qui est exacte dans son ensemble, sinon dans tous ses détails. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv. — *Exeuntes* (vers. 32). C.-à-d., lorsqu'ils sortirent de l'enceinte fortifiée de Jérusalem. En effet, c'était un ancien usage, chez les Juifs, d'exécuter les sentences capitales en dehors des villes. Cf. Num. xv, 35; II Reg. xxi, 13; Act. vii, 58, etc. — *Cyrenæum*. Simon était donc originaire de la lointaine et importante cité de Cyrène, en Libye (*Atl. géogr.*, pl. 1). — Sur le sens du mot *angariaverunt*, voyez v, 41 et le commentaire. — *Ut tolleret...* Ceux qui avaient été condamnés à être crucifiés portaient eux-mêmes leur croix jusqu'au lieu du supplice. Cf. x, 38. C'est ce qu'avait fait Jésus depuis le prétoire (cf. Joan. xix, 17); mais, quand les bourreaux le virent tellement épuisé qu'il ne pouvait plus avancer, ils craignirent qu'il n'arrivât pas vivant au Calvaire, et ils le déchargèrent de ce lourd fardeau. — *Calvariæ locus*, ou « le lieu du crâne » (*κρανίου τόπος*, dit le texte grec), est une assez bonne traduction du mot araméen *Golgotha* (plus exactement, *Gulgoltha'*; en hébreu, *gulgolet*), qui signifie : crâne. On a donné deux interprétations principales de ce nom. D'après les uns, il provenait de ce que le Golgotha était le lieu habituel des exécutions capitales, et qu'il était pour cela rempli d'ossements et de crânes (saint Jérôme, etc.). D'après d'autres, qui se rattachent au sentiment de saint Cyrille

de Jérusalem, il aurait été dû plutôt à la forme extérieure de la colline en question, qui aurait été celle d'un crâne. Le Calvaire était à cette époque en dehors de Jérusalem, à l'ouest; mais, peu d'années après la mort de Notre-Seigneur, Hérode Agrippa agrandit considérablement l'enceinte des remparts, de sorte que toute la région du Golgotha fut alors enclavée dans la ville. Il est actuellement renfermé dans l'église du Saint-Sépulchre. Sur l'authenticité de cet emplacement traditionnel, voyez J. Langen, *Die letzten Lebensstage Jesu*, Fribourg-en-Brisgau, 1864, p. 363-421.

34. Le vin mêlé de fiel. — *Vinum*. Telle est la vraie leçon : *οἶνον*, et non *ὄζος*, vinaigre. — *Cum felle*. Dans le grec : *μετὰ χολῆς*. Le substantif *χολή* désigne proprement le fiel; mais il représente aussi, dans un sens dérivé, toute sorte de breuvages amers, et ce second sens est ici le meilleur. Saint Marc, xv, 23 (voyez les notes), parle de « myrrhatum vinum », c.-à-d., de vin dans lequel on avait fait infuser de la myrrhe avant de l'offrir à Jésus. C'est bien le même incident que mentionnent les deux évangélistes; mais saint Matthieu le présente à un point de vue spécial, comme un autre mauvais traitement infligé à Jésus, parce qu'il pensait, en citant ce trait, au vers. 22 du Ps. lxxviii : Ils m'ont donné du fiel pour nourrir, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre. — *Noluit bibere* : parce que c'était en réalité une potion soporifique, destinée à amoindrir les premières douleurs du crucifiement. Or, Jésus voulait souffrir et mourir sans le moindre soulagement.

2^e Jésus en croix. XXVII, 35-50.

35-37. Le crucifiement du Sauveur; les bourreaux se partagent ses vêtements. Comp. Marc. xv, 24-26; Luc. xxiii, 33-34, 38; Joan. xix, 18-24. — *Postquam... crucifixerunt...* Les quatre évangélistes glissent rapidement sur ce supplice, infamant et cruel, qu'ils se bornent à indiquer d'un mot. Sur la croix et le crucifiement, voyez Fulda, *Das Kreuz und die Kreuzigung*, Breslau, 1878; F. Vigouroux, *le N. T. et les Découvertes archéol.*, p. 179 et ss. de la 2^e édit.; notre

tirant au sort, afin que s'accomplît ce qui avait été prédit par le prophète : Ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont tiré ma tunique au sort.

36. Et s'étant assis, ils le gardaient.

37. Ils mirent au-dessus de sa tête une inscription, indiquant le sujet de sa condamnation : Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs.

38. En même temps, on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche.

39. Et les passants le blasphémaient, branlant la tête,

40. et disant : Allons, toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le rebâties en trois jours, sauve-toi toi-même ; si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix.

41. Les princes des prêtres se moquaient aussi de lui, avec les scribes et les anciens, et disaient :

42. Il a sauvé les autres, et il ne peut

tentes, ut impleretur quod dictum est per prophetam dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem.

36. Et sedentes servabant eum.

37. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : Hic est Jesus, rex Judæorum.

38. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones : unus a dextris, et unus a sinistris.

39. Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua,

40. et dicentes : Vah ! qui destruis templum Dei et in triduo illud reedificas, salva temetipsum ; si Filius Dei es, descende de cruce.

41. Similiter et principes sacerdotum, illudentes cum scribis et senioribus, dicebant :

42. Alios salvos fecit, seipsum non

grand commentaire, *h. l.* On commençait par dresser la croix, qui était d'ordinaire assez basse ; puis on faisait monter le supplicé (le « crucifixus », comme on l'appelait) à cheval sur une sorte de pieu fixé vers le milieu de la tige principale. Habituellement, les pieds aussi bien que les mains étaient percés par de gros clous. — *Diviserunt vestimenta...* : suivant la coutume romaine, qui attribuait aux bourreaux les vêtements des condamnés à mort. On croit que, le plus souvent, les crucifiés étaient attachés à la croix dans un état de complète nudité ; il est cependant probable qu'à Jérusalem, par égard pour les Juifs, les Romains plaçaient une ceinture autour des reins des condamnés : — *Ut impleretur...* Ces mots et les suivants, jusqu'à la fin du vers. 35, manquent dans un certain nombre



Tablette à inscription. (Bas-relief de l'arc de triomphe de Titus.)

set 36) : pour empêcher les parents et les amis du crucifié de venir le détacher de la croix. — *Imposuerunt...* (vers. 37). Cette opération eut

lieu vraisemblablement avant qu'on eût dressé la croix. *Causam ipsius* : c.-à-d., son crime, la cause de sa condamnation. — *Hic est...* L'inscription diffère légèrement dans les quatre récits. Les mots *rex Judæorum*, qui en forment la partie principale, sont reproduits par tous les rédacteurs.

38-44. Les deux larrons ; les insultes. Comp. Marc. xv, 27-32 ; Luc. xxiii, 35-37, 39-43. — *Tunc crucifixi...* C'est encore par dérision et pour jouer sur son titre de roi que l'on crucifia Jésus entre deux criminels (*latrones*, λησται, des bandits). — *Prætereuntes...* (vers. 39). Nouvelle scène d'outrages, comme chez Caïphe et au prétoire. Cf. xxvi, 67-68 ; xxvii, 27-30. Dans les temps anciens, on était sans pitié pour les condamnés à mort, et l'on aggravait encore leurs tourments par de grossiers outrages. — *Blasphemantes*. Dans le cas présent, les insultes étaient des blasphèmes, puisqu'elles s'adressaient au Messie, au Fils de Dieu. — *Moventes...* Geste de moquerie et de mépris. — Rien, dans la plupart des manuscrits grecs, ne correspond à l'exclamation *Vah* (vers. 40), qui est peut-être un emprunt fait à la rédaction de saint Marc. — *Qui destruit...* et... Écho de l'accusation lancée la nuit précédente contre Jésus par les faux témoins. Cf. xxvi, 60^b-61. — *Descende...* Le Messie, à plus forte raison le Fils de Dieu, était assurément capable de se délivrer lui-même. — *Similiter et...* (vers. 41). Les membres du sanhédrin ne quittent pas un instant leur victime, se repaissant de ses humiliations et de ses souffrances, et l'insultant comme la vile populace. — *Alios salvos...* (vers. 42). Précieux aveu, provenant de telles bouches : la vérité des miracles de Jésus est admise par ses adversaires les plus violents. — *Et credimus et...* Auraient-ils cru, même en face d'un tel prodige, eux que la

potest salvum facere; si rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei.

43. Confidit in Deo : liberet nunc, si vult eum; dixit enim : Quia Filius Dei sum.

44. Idipsum autem et latrones qui crucifixi erant cum eo, improperebant ei.

45. A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam.

46. Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli, Eli, lamma sabacthani? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?

47. Quidam autem illic stantes et audientes, dicebant : Eliam vocat iste.

48. Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere.

49. Ceteri vero dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum.

50. Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum.

51. Et ecce velum templi scissum est

se sauver lui-même; s'il est le roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui.

43. Il a confiance en Dieu : que Dieu le délivre maintenant, s'il l'aime; car il a dit : Je suis le Fils de Dieu.

44. Les voleurs qui avaient été crucifiés avec lui, lui adressaient les mêmes outrages.

45. Or, depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, il y eut des ténèbres sur toute la terre.

46. Et vers la neuvième heure, Jésus cria d'une voix forte : Eli, Eli, lamma sabacthani? C'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

47. Quelques-uns de ceux qui étaient présents, l'ayant entendu, disaient : Il appelle Élie.

48. Et aussitôt l'un d'eux, accourant, prit une éponge et la remplit de vinaigre; et l'ayant attachée à un roseau, il lui donnait à boire.

49. Mais les autres disaient : Laisse, voyons si Élie viendra le délivrer.

50. Mais Jésus, poussant de nouveau un grand cri, rendit l'esprit.

51. Et voici que le voile du temple se

récente résurrection de Lazare n'avait pas vaincus? — La suite de leurs railleries (verset 43) est empruntée au Ps. XXI, 9. *Si vult eum* est un hébraïsme : s'il l'aime. — *Idipsum... latrones...* (vers. 44). Troisième catégorie d'insulteurs. Toutefois, le bon larron fut aussitôt ramené à de meilleurs sentiments par la patience et la perfection de Jésus. Cf. Luc. XXIII, 39 et ss. On peut dire aussi que saint Matthieu et saint Marc généralisent pour abrégé, et qu'un seul des larrons se fit insulteur.

45-50. L'agonie et la mort du Sauveur. Comp. Marc. xv, 33-37; Luc. XXIII, 44-46; Joan. XIX, 28-30. — *A sexta...* C.-à-d. : à partir de midi jusqu'à trois heures du soir (*ad... nonam*); durant la période la plus brillante du jour. — *Tenebræ factæ...* Phénomène absolument surnaturel, car on ne peut pas alléguer l'existence d'une éclipse au temps de la pleine lune. — *Super universam...* Origène et beaucoup d'autres interprètes limitent l'application de cette locution à la Palestine; mais elle paraît désigner davantage, tout hyperbolique qu'elle soit probablement. — *Et cetera...* (vers. 46). Les anglois qui remplissaient l'âme de Jésus, abandonnée en quelque sorte par la divinité, étaient encore plus affreuses que les ténèbres du dehors. Elles lui arrachèrent une exclamation douloureuse : *Eli Eli...*, qui forme le début du Ps. XXI (hébr., XXII), et que les deux évangélistes ont citée en araméen, telle qu'elle fut prononcée (au lieu de *sabacthani*, on disait *'azabani* en hébreu). Les mots *hoc est... dere-*

liquisti... ont été ajoutés par le traducteur du texte hébreu de saint Matthieu. — *Quidam autem...* (vers. 47). Il est possible que ces hommes fussent des Juifs de Jérusalem, qui, ayant fort bien compris les paroles de Jésus, les détournèrent de leur véritable sens par moquerie. D'autres exagérés préfèrent voir en eux des Juifs étrangers, qui ne comprenaient pas l'araméen, et dont la réflexion fut faite de bonne foi. — *Currens unus...* (vers. 48) : nul par un sentiment de pitié, et sous l'impression que l'auguste victime souffrait de la soif, le grand tourment des crucifiés. — *Spongiam*. Peut-être était-elle précisément pour cet usage. On la trempa dans ce qu'on nommait la « posca », mélange d'eau et de vinaigre (*aceto*), qui servait de breuvage aux soldats romains. Cf. Joan. XIX, 20. — *Sine...* (vers. 49). C.-à-d. : laisse-le, ne lui donne pas à boire, jusqu'à ce que nous ayons vu si Élie viendra le secourir. — *Iterum clamans* (vers. 50). Cf. vers. 46. Si le narrateur a voulu parler d'un cri articulé, ce cri se confondit avec le « consummatum est » de Joan. XIX, 30, ou avec le « Pater, in manus tuas commendo... » de Luc. XXIII, 46. — *Emisit spiritum*. On trouve la même expression dans le quatrième évangile, avec une simple nuance (« edidit »). Les deux autres synoptiques ont ἐξέπνευσεν, « expiravit ».

3° Ce qui suivit la mort de Jésus. XXVII, 51-56. Comparez saint Marc, xv, 38-41; saint Luc, XXIII, 46^b, 47-49.

51-53. Divers prodiges éclatants. — *Velum*

déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas, et la terre trembla, et les pierres se fendirent,

52. et les sépulcres s'ouvrirent, et beaucoup de corps des saints qui s'étaient endormis ressuscitèrent,

53. et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent dans la ville sainte, et apparurent à beaucoup de personnes.

54. Le centurion et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait, furent saisis d'une grande frayeur, et dirent : Vraiment, cet homme était le Fils de Dieu.

55. Il y avait là aussi, à quelque distance, des femmes nombreuses, qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, pour le servir ;

56. parmi elles étaient Marie Madeleine, Marie mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée.

57. Lorsque le soir fut venu, il vint un homme riche d'Arimateie, nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus.

in duas partes a summo usque deorsum, et terra mota est, et petrae scissae sunt,

52. et monumenta aperta sunt, et multa corpora sanctorum qui dormierant surrexerunt,

53. et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis.

54. Centurio autem, et qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræmotu et his quæ fiebant, timerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste.

55. Erant autem ibi mulieres multæ a longe, quæ secutæ erant Jesum a Galilæa, ministrantes ei ;

56. inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi.

57. Cum autem sero factum esset, venit quidam homo dives, ab Arimathæa, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu.

templi. Ce voile, très riche et très épais, séparait les deux parties les plus intérieures du sanctuaire juif, le Saint et le Saint des saints (*Atl. archéol.*, pl. xcvii, fig. 4). En se déchirant d'une manière miraculeuse, à l'heure même où mourait Jésus, il symbolisait, suivant l'heureuse pensée d'Origène et des Pères, que désormais tous les hommes pourraient s'approcher librement de Dieu. Cf. Hebr. ix, 1-8. Il annonçait en outre l'abrogation de l'ancienne Alliance, la fin du judaïsme. — *Et terra...* Ce second phénomène et tous les suivants, jusqu'à la fin du vers. 53, ne sont signalés que par saint Matthieu. — *Mota est.* Tremblement de terre auquel se rattacha sans doute la merveille qui suit : *et petrae...* « La nature fut comme épouvantée de la scélératesse des hommes, » et elle manifesta à sa manière sa sympathie pour la mort du Christ. — *Monumenta aperta...* (vers. 52). La suite du récit est plus étonnante encore : *et multa... surrexerunt.* Ce ne furent pas, sans doute, comme pour Lazare, des résurrections permanentes ; ces saints personnages n'apparurent que pendant quelques jours, comme témoins de la résurrection de Jésus-Christ. Voyez dans Knabenbauer, *Comment.*, h. l., les diverses opinions qui se sont formées sur ce point parmi les exégètes et les théologiens. — *Post resurrectionem* : après la résurrection du Sauveur. Le verset 52, du moins dans sa seconde partie, est donc placé ici par anticipation.

54. Sentiments remarquables du centurion et des soldats romains. — *Centurio autem...* L'officier qui commandait la petite escouade des sol-

data chargés de crucifier Jésus et les deux larrons. Ceux-ci sont désignés par les mots *qui cum eo...* — *Timerunt* : d'une crainte surnaturelle. Dans les prodiges dont ils étaient témoins, ils virent des marques de la colère divine, excitée par la condamnation d'un homme tout saint et innocent. Le titre de *Filius Dei* n'avait pas pour eux, évidemment, la signification qu'il a pour nous ; mais c'est lui qui traduisait le mieux l'idée que ces païens se faisaient des relations de Jésus avec Dieu.

55-56. Les saintes femmes au pied de la croix. — *Erant autem...* En terminant le récit de la mort du Sauveur, les trois synoptiques citent de concert ce trait touchant et délicat, qui met en relief la fidélité de ces saintes amies de Jésus. — *Ministrantes et* : comme le raconte expressément saint Luc, VIII, 1-3. — *Inter quas...* Trois d'entre elles, les plus connues, sont nommées à part. Sur Marie Madeleine, ou de Magdala, voyez Luc. VIII, 2 et le commentaire. — *Jacobi et Joseph.* Deux des « frères » de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. XIII, 55 et les notes.

49 La sépulture de Jésus. XXVII, 57-61. Comp. Marc. xv, 42-47 ; Luc. XXIII, 50-56 ; Joan. xix, 38-42.

57-58. Joseph d'Arimateie obtient de Pilate le corps de Jésus pour l'ensevelir. — *Venit* : au Calvaire d'abord, pour se rendre compte des faits. — *Homo dives* : jouissant, par conséquent, d'une grande influence. Les deux autres synoptiques nous apprennent qu'il était membre du sanhédrin. — *Ab Arimathæa.* Cette ville n'a pas encore été identifiée avec certitude. De nom-

58. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus.

59. Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda.

60. Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra; et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit.

61. Erat autem ibi Maria Magdalene, et altera Maria, sedentes contra sepulcrum.

62. Altera autem die, quæ est post Parasceven, convenierunt principes sacerdotum et pharisæi ad Pilatum,

63. dicentes : Domine, recordati su-

58. Cet homme alla trouver Pilate, et demanda le corps de Jésus. Alors Pilate ordonna qu'on rendit le corps.

59. Et ayant pris le corps, Joseph l'enveloppa d'un linceul blanc.

60. Et il le déposa dans son sépulcre neuf, qu'il avait fait tailler dans le roc; puis il roula une grande pierre à l'entrée du sépulcre, et il s'en alla.

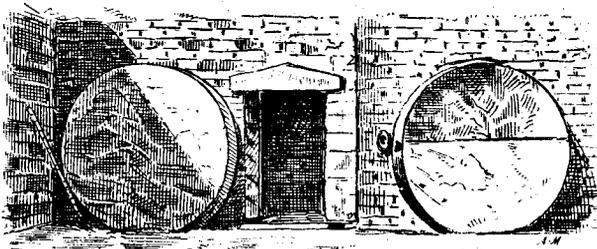
61. Or, Marie Madeleine et l'autre Marie étaient là, assises en face du sépulcre.

62. Le lendemain, qui était le jour après la Préparacion, les princes des prêtres et les pharisiens allèrent ensemble trouver Pilate,

63. en disant : Seigneur, nous nous

breux auteurs la placent à Ramleh, sur la route de Jaffa à Jérusalem, et le célèbre palestinologue V. Guérin trouve dans cette opinion une vraisemblance allant presque à la certitude. D'autres la confondent avec Rama, patrie du prophète Samuel, dont le nom complet était, en hébreu, Ramathaim-Sophim. Voyez I Reg. I, 1

fig. 3, 8; pl. XXXI, fig. 3-6). — *Advolvit saxum...* C'est ainsi que l'on fermait d'ordinaire ces sortes de tombeaux (*Atl. archéol.*, pl. xxx, fig. 6), et l'on nommait en hébreu *gâlat* (ce qu'on roule) l'énorme pierre qui remplissait ce rôle. — *Erat autem...* (vers. 61). Joseph et ses autres disciples se retirèrent après la sépulture; mais



Pierre roulée et scellée en avant de l'ouverture d'un tombeau.
(A gauche, on voit le sépulcre ouvert.)

et le commentaire; l'*Atl. géogr.*, pl. VII, x. — *Qui et ipse...* Ce trait est ajouté pour expliquer le zèle déployé en cette circonstance par Joseph. — *Petit corpus...* (vers. 58). Il fallait une permission spéciale pour enterrer les corps des crucifiés, qui souvent se décomposaient sur la croix ou y étaient dévorés par les oiseaux de proie. Parfois, cette autorisation se payait fort cher.

59-61. Jésus est mis au tombeau. — *In sindone*. Dans un linceul de lin. L'épithète *munda* a ici la signification d'entièrement neuf, n'ayant encore servi à aucun usage. — *In monumento...* (vers. 60). Le petit détail *suo* est propre à notre auteur. Le suivant, *novo*, est aussi mentionné par saint Luc. En Palestine, les riches aimaient à se faire creuser d'avance dans le roc un tombeau de famille. On trouve de très beaux et de très somptueux monuments de ce genre aux environs de Jérusalem (*Atl. archéol.*, pl. xxix,

les deux saintes femmes demeurèrent pieusement auprès du sépulcre.

59. Précautions prises par les Princes pour empêcher la tombe de Jésus d'être violée. XXVII, 62-86. Passage important, propre à saint Matthieu.

62-66. Les hiérarques demandent à Pilate, et obtiennent l'autorisation de faire garder le sépulcre. — *Altera... die...* A cette époque, le mot *parasceve*, préparation, calqué sur le grec *παρασκευή*, était devenu une expression technique pour désigner le vendredi, parce qu'on faisait, ce jour-là, de nombreux préparatifs pour n'avoir pas ensuite à rompre le repos sacré. Cf. Marc. xv, 42; Luc. xxiii, 54; Joan. xix, 31. C'est donc le samedi matin que les hiérarques se présentèrent chez Pilate. — *Principes... et pharisæi*. Ces derniers représentent sans doute ici les scribes du sanhédrin, qui appartenaient au parti pharisaïque.

sommes souvenus que cet imposteur a dit, lorsqu'il vivait encore : Après trois jours je ressusciterai.

64. Ordonnez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps, et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts ; dernière imposture qui serait pire que la première.

65. Pilate leur dit : Vous avez des gardes ; allez, gardez-le comme vous l'entendez.

66. Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, ils en scellèrent la pierre et y mirent des gardes.

mus quia seductor ille dixit adhuc vivens : Post tres dies resurgam.

64. Jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi : Surrexit a mortuis ; et erit novissimus error peior priore.

65. Ait illis Pilatus : Habetis custodiam ; ite, custodite sicut scitis.

66. Illi autem abeuntes munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus.

CHAPITRE XXVIII

1. Le sabbat passé, lorsque le premier jour de la semaine commençait à luire, Marie-Madeleine et l'autre Marie vinrent pour voir le sépulcre.

2. Et voici qu'il se fit un grand trem-

1. Vespere autem sabbati quæ lucescit in prima sabbati, venit Maria Magdalene et altera Maria videre sepulcrum.

2. Et ecce terræmotus factus est

— *Seductor ille* (vers. 63). Ils insultent Jésus même après sa mort, tant leur haine était profonde. — *Dixit adhuc vivens...* L'allusion porte probablement sur ce que Jésus avait dit en public au sujet du signe de Jonas, symbole de sa résurrection. Cf. XII, 39-40 ; XVI, 4. En tout cas, les hiérarques étaient fort bien informés, et ils citent très exactement la prophétie de Jésus. Cf. XVI, 21 ; XVII, 22 ; XX, 19. — *Jube ergo...* (vers. 64). Derrière cette requête se cache une crainte bien réelle que la prédiction de Jésus ne se réalisât. — *Novissimus error*. La première erreur ou illusion du peuple, d'après les chefs d'Israël, avait consisté à regarder leur ennemi comme le Messie ; la dernière, c'eût été la foi à la résurrection de Jésus. — *Habetis custodiam* (vers. 65). Si l'on traduit le verbe ἔχετε comme l'a fait la Vulgate, le gouverneur se borna à rappeler aux Juifs qu'il avait déjà mis plusieurs de ses soldats à leur disposition. On peut le regarder aussi comme un impératif : Ayez une garde ; et ces mots exprimèrent alors un consentement pur et simple. — *Signantes lapidem* (vers. 66). Un cordon fut étendu sur toute l'ouverture de la tombe et scellé aux deux extrémités, comme le montre la figure ci-jointe. Ces précautions, comme le disent à l'envi les Pères, servirent à mettre hors de doute le fait de la résurrection.

SECTION III. — LA RÉSURRECTION DE JÉSUS. XXVIII, 1-20.

Aucun des auteurs inspirés n'a raconté directement ce grand fait ; les évangélistes et saint

Paul, I Cor. XV, 4 et ss., se bornent à décrire quelques-unes des circonstances qui le suivirent immédiatement, et à raconter plusieurs apparitions du divin ressuscité. Comme ils n'exposent pas tous les mêmes faits, et que leurs récits diffèrent souvent, alors même qu'ils portent sur des points identiques, on éprouve parfois quelque difficulté à les concilier entre eux ; mais personne n'a pu démontrer qu'ils se contredisent véritablement.

1° Les saintes femmes au sépulcre. XXVIII, 1-10.

CHAP. XXVIII. — 1. Marie Madeleine et l'autre Marie viennent de grand matin au tombeau de Jésus. Comp. Marc. XVI, 1-4 ; Luc. XXIV, 1-2 ; Joan. XX, 1. — *Vespere... sabbati* est ici une expression figurée, pour marquer la fin du sabbat et le commencement du jour suivant, comme l'indiquent les mots *quæ lucescit in...* (*prima sabbati* : le premier jour après le sabbat, c.-à-d. le dimanche). — *Venit Maria... et...* Saint Matthieu mentionne deux saintes femmes ; saint Marc et saint Luc en nomment trois, mais ce dernier suppose que d'autres encore les accompagnaient ; saint Jean n'en cite qu'une seule. Chacun d'eux a raison, d'après son point de vue spécial. — *Videre*. Ἐσπρῆσαι du grec est plus expressif : pour contempler. Et aussi, comme l'ajoutent les autres synoptiques, pour embaumer le corps du Sauveur.

2-4. Un ange enlève la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre ; frayeur des gardes. Tout ce passage est propre à saint Matthieu : les incidents qu'il relate s'étaient passés avant l'arrivée

magnus; angelus enim Domini descendit de caelo, et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum.

3. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur, et vestimentum ejus sicut nix.

4. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui.

5. Respondens autem angelus, dixit mulieribus : Nolite timere vos; scio enim quod Jesum qui crucifixus est quaeritis.

6. Non est hic; surrexit enim, sicut dixit. Venite, et videte locum ubi positus erat Dominus.

7. Et cito euntes, dicite discipulis ejus quia surrexit, et ecce praecedit vos in Galilæam; ibi eum videbitis. Ecce praedixi vobis.

8. Et exierunt cito de monumento cum timore et gaudio magno, currentes nuntiare discipuli ejus.

9. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens :

blement de terre; car un ange du Seigneur descendit du ciel, et s'approchant, il renversa la pierre et s'assit dessus.

3. Son visage était comme l'éclair, et son vêtement comme la neige.

4. A cause de lui les gardes furent atterrés d'effroi, et devinrent comme morts.

5. Mais l'ange, prenant la parole, dit aux femmes : Ne craignez point, vous; car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié.

6. Il n'est point ici; car il est ressuscité, comme il l'avait dit. Venez, et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis.

7. Et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité, et voici qu'il vous précède en Galilée; c'est là que vous le verrez. Voici, je vous l'ai prédit.

8. Elles sortirent aussitôt du sépulchre, avec crainte et avec une grande joie, et elles coururent porter la nouvelle à ses disciples.

9. Et voici que Jésus vint au-devant

des saintes femmes. — *Ecce terræmotus...* Comme après la mort de Jésus (xxvii, 51), mais pour un motif bien différent. — *Angelus.* Il n'y a pas d'article dans le grec; un ange du Seigneur. La description de ses actes est très vivante : *accedens revolvit... sedebat.* Jésus était déjà ressuscité lorsque l'ange apparut, et celui-ci était précisément envoyé pour montrer que le sépulchre était vide. — *Erat autem...* (vers. 3). Son apparence extérieure rappelait celle de Notre-Seigneur lui-même au jour de sa transfiguration. Cf. xvii, 2. — Elle inspira un très vif effroi aux soldats postés auprès du tombeau : *præ timore...* (vers. 4). — *Sicut mortui* : stupéfaits, comme paralysés et incapables d'agir.

5-7. Les deux messages consolants pour les saintes femmes. Comp. Marc. xvi, 5-7; Luc. xxiv, 3-8. — L'ange commence par les rassurer (*nolite...*; cf. Luc. i, 12, 13; ii, 9, etc.), car elles avaient été, elles aussi, terrifiées en l'apercevant. Le pronom *vos* établit un contraste entre elles et les ennemis de Jésus. L'ange sait qu'elles viennent en amies dévouées (*scio enim...*). — *Non est hic...* (vers. 6). C'est le premier message. « Avec quelle sublime simplicité et quelle concision est dite l'étonnante histoire! » En ajoutant les mots *sicut dixit*, qui faisaient allusion aux prophéties réitérées de Jésus au sujet de sa résurrection (voyez xxvii, 63 et les notes), l'ange confirmait son témoignage par celui du divin Maître. — *Venite et videte...* Il fallait qu'elles vissent de leurs propres yeux que le tombeau était vide. — *Cito euntes...* (vers. 7). C'est le second message. *Præcedit, προάγει* : au temps présent, comme si Jésus s'était déjà mis en route pour aller au-devant des siens en Galilée. —

Ibi eum... conformément à une autre prédiction du Maître. Cf. xxvi, 32. Mais, avant d'apparaître aux apôtres en Galilée, Jésus devait se manifester à eux, plusieurs fois, le jour même de sa résurrection. Cf. Luc. xxiv, 36-43; Joah. xx, 19 et ss.

8-10. Jésus lui-même apparaît aux saintes femmes, tandis qu'elles allaient porter la bonne



Scènes de la résurrection de Jésus.
(Sarcophage de Milan.)

nouvelle aux disciples. Le vers. 8 correspond à Marc. xvi, 8 et à Luc. xxiv, 9; les vers. 9-10 sont propres à notre auteur. — *Cum timore et gaudio.* Ce mélange d'impressions et d'émotions diverses se conçoit aisément dans la circonstance. — Le trait *currentes* dépeint fort bien le joyeux empressement des deux Marie. — *Et ecce...* (verset 9). La plus merveilleuse et la plus douce

d'elles, en disant : Je vous salue. Elles s'approchèrent, et embrassèrent ses pieds, et l'adorèrent.

10. Alors Jésus leur dit : Ne craignez point ; allez, dites à mes frères de partir pour la Galilée ; c'est là qu'ils me verront.

11. Lorsqu'elles furent parties, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, et annoncèrent aux princes des prêtres tout ce qui s'était passé.

12. Ceux-ci s'étant rassemblés avec les anciens, et ayant tenu conseil, donnèrent une forte somme d'argent aux soldats,

13. en leur disant : Dites : Ses disciples sont venus pendant la nuit, et ils l'ont enlevé tandis que nous dormions.

14. Et si le gouverneur l'apprend ; nous le persuaderons, et nous vous mettrons à couvert.

15. Les soldats, ayant reçu l'argent, agirent d'après ces instructions ; et ce bruit s'est répandu parmi les Juifs jusqu'à ce jour.

16. Or, les onze disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne que Jésus leur avait indiquée.

17. Et le voyant, ils l'adorèrent ; cependant, quelques-uns eurent des doutes.

Avete. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum.

10. Tunc ait illis Jesus : Nolite timere ; ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam ; ibi me videbunt.

11. Quæ cum abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum omnia quæ facta fuerant.

12. Et congregati cum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus,

13. dicentes : Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt et furati sunt eum, nobis dormientibus.

14. Et si hoc auditum fuerit a præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus.

15. Et illi, accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti ; et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem.

16. Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus.

17. Et videntes eum, adoraverunt ; quidam autem dubitaverunt.

récompense de leur affection généreuse et fidèle.

— *Avete*. La salutation de Jésus consista sans doute dans la formule accoutumée : Paix à vous, prononcée en araméen. — *Tenuerunt pedes*... Se jetant à ses pieds, elles les saisirent respectueusement pour les baiser. — *Nolite*... (vers. 10). Après les avoir rassurés à son tour (cf. vers. 5^b), Jésus répète le second message de l'ange (cf. vers. 7) : *Ite, nuntiate*... Il faut noter le beau nom de frères qu'il donne à ses apôtres, malgré leur défection momentanée, pour les inviter et les encourager. Jamais encore il ne les avait appelés ainsi dans le récit sacré.

2^o Le silence des gardiens du sépulcre est acheté à prix d'argent. XXVIII, 11-15. Autre particularité de saint Matthieu ; elle achève le récit commencé plus haut (xxvii, 62 et suivants).

11. Les soldats romains vont avertir les prêtres. — *Omnia quæ*... Du moins, tout ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux.

12-15. Mensonge inventé par le sanhédrin pour empêcher les Juifs de croire à la résurrection de Jésus. — *Congregati*... *cum*... Ce fut donc une réunion proprement dite du grand conseil. — *Pecuniam copiosam*... Les ennemis de Jésus ne reculent devant aucune infamie pour arriver à leurs fins honteuses. Ils mirent eux-mêmes sur les lèvres des soldats le récit mensonger que ceux-ci devaient ébruiter : *dicite quia*... (vers. 13). Étrange récit, dont la seconde partie, *nobis dor-*

mentibus, détruit complètement la première (*discipuli... furati sunt*...), comme on l'a si souvent fait observer depuis saint Augustin. — *St...* *auditum*... (vers. 14). Les hiérarques prévoient tout, et rassurent les soldats du côté du gouverneur, qui aurait fort bien pu, en effet, châtier sévèrement des sentinelles endormies à leur poste. — *Suadebimus et* : en recourant aussi à l'argent, s'il le fallait ; car les grands fonctionnaires de Rome étaient eux-mêmes très accessibles à ce genre de corruption. Cf. Act. xxiv, 26. — *Et divulgatum est*... (vers. 15). Ce faux bruit n'avait pas cessé à l'époque de la composition du premier évangile (*usque in*...). Saint Justin, *Dial. c. Tryph.*, xvii, 108, et Tertullien, *ad Nat.*, i, 14, etc., le mentionnent encore.

3^o Jésus apparaît à ses apôtres en Galilée. XXVIII, 16-20. Saint Matthieu est seul aussi à raconter cet épisode.

16-17. L'apparition. — *In montem* (τὸ ὄρος, avec l'article) *ubi*... On ne saurait dire quelle fut cette montagne, fixée antérieurement comme lieu du rendez-vous. — *Et videntes*... (vers. 17). Le narrateur se contente de décrire en quelques mots l'attitude et les sentiments des apôtres en face de leur Maître ressuscité ; les paroles prononcées par Jésus sont évidemment à ses yeux la chose essentielle. — *Quidam... dubitaverunt*. Fait surprenant, si l'on se rappelle que le Sauveteur s'était manifesté plusieurs fois à ses apôtres depuis sa résurrection (notes du vers. 7). Il est

18. Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in caelo et in terra.

19. Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti ;

20. docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem saeculi.

18. Et Jésus, s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.

19. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,

20. et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

donc probable que le doute ne dura qu'un instant rapide (saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome, etc.), ou bien, que les apôtres n'étaient pas seuls dans cette circonstance (saint Cyrille d'Alexandrie), ou encore, que saint Matthieu, tout en racontant une apparition très spéciale, généralise pour ce détail, et rappelle le mouvement d'hésitation qui saisissait d'ordinaire les disciples chaque fois que le divin ressuscité leur apparut. Cf. Marc. xvi, 14; Luc. xxiv, 37, 41, etc.

18-20. Jésus donne à ses apôtres la mission de prêcher l'évangile aux nations, et il leur promet de les assister, eux et leurs successeurs, dans cette œuvre difficile. — *Accedens* : aimablement, familièrement, quoique ses paroles solent d'une majesté et d'une gravité extraordinaires. — *Data est mihi...* : par Dieu le Père. Et cette toute-puissance de Jésus-Christ est la base des pouvoirs qu'il confie lui-même à ses apôtres. — *In caelo et in...* Puissance universelle, de même qu'elle est absolue, illimitée (*omnis...*). — *Docete*. Le grec μαθητεύσατε (vers. 19) signifie à la lettre : Faites des disciples. — *Omnes gentes*. Plus de barrières mises, cette fois, au ministère des apôtres (cf. x, 5), l'évangile étant destiné à tous les peuples sans exception. — *Baptizantes*. Rite par lequel on deviendra membre de l'Église du

Christ. — *In nomine...* D'après le grec, « in nomen », à l'accusatif du mouvement; ce qui dit plus, et qui marque une relation très étroite entre le baptisé et les trois personnes divines, une vraie consécration de celui-là à celles-ci. Les trois personnes de la sainte Trinité ne pouvaient pas être désignées plus clairement qu'elles le sont dans ce passage. — *Docentes* (ici, διδάσκουσας) *servare...* Le but de la prédication évangélique ne devait donc pas être simplement théorique; Jésus veut qu'avant tout il soit pratique et conduise à l'obéissance. Les mots *omnia quaecumque* sont très accentués. — *Et ecce...* Promesse d'une importance extrême (vers. 20^b), par laquelle saint Matthieu termine son évangile. Rien n'était plus capable d'encourager les missionnaires de Jésus-Christ parmi leurs difficultés et leurs périls. Le pronom *ego* est particulièrement solennel en cet endroit. L'emploi du temps présent, *sum*, n'est pas moins significatif : Je suis et je demeure sans cesse avec vous, *omnibus diebus*, comme il est immédiatement ajouté. — *Usque ad...* : jusqu'à la fin du monde actuel et jusqu'au second avènement du Christ. « Cette grande parole finale de Jésus est digne de celui qui l'a prononcée, et digne aussi de la situation. »

